

# Tout Agen court à Noël -TACAN- 5 décembre 2026

## RÈGLEMENT

### NATURE DE L'ÉPREUVE

La section athlétisme de l'ASPTT Agen organise, le samedi 5 décembre 2026, une course de 5 kms et une course de 10 kms dans la ville d'Agen.

Des courses enfants sont également organisées.

### CATEGORIES D'ÂGE

Les courses adultes sont ouvertes à tous (Licenciés - Non licenciés), à partir de la catégorie Minime pour le 5kms et à partir de la catégorie Cadet pour le 10 kms.

Les catégories d'âge sont celles de la F.F.A et sont valables du 1<sup>er</sup> septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027.

| CATEGORIE | CODE | ANNEE DE<br>NAISSANCE |
|-----------|------|-----------------------|
| Masters   | VE   | 1992 et avant         |
| Seniors   | SE   | 1993 à 2004           |
| Espoirs   | ES   | 2005 à 2007           |
| Juniors   | JU   | 2008 et 2009          |
| Cadets    | CA   | 2010 et 2011          |
| Minimes   | MI   | 2012 et 2013          |

Les courses enfants sont ouvertes à tous, à partir de l'âge de 6 ans :

Pour les enfants nés en 2014, 2015, 2016, 2017 => course de 1600 m (pas besoin du certificat médical)

Pour les enfants nés en 2018, 2019 et 2020 => animation course de 800 m sans classement (pas besoin du certificat médical)

### Challenges entreprises sur les courses individuelles :

Pour inscrire un groupe à partir de 3 coureurs (sur le 5km ou 10 km) exclusivement que pour les entreprises ou collectivités qui payent en une seule fois pour le groupe.

C'est à dire on récompense les 3 premières équipes sur le 5km (classement effectué en prenant les 3 meilleurs temps cumulés sur le 5km par entreprise) et les 3 premières équipes sur le 10km (classement effectué en prenant les 3 meilleurs temps cumulés sur le 10km par entreprise)

Pour inscrire un groupe, veuillez-vous inscrire sur le site de <https://www.protiming.fr> en cliquant sur « Demander un accès Groupe »

Pour le règlement, une facture vous sera ensuite envoyée.

Tarif pour le challenge entreprise : 10€ pour le 5km par coureur, 15€ pour le 10 km par coureur.

### HORAIRE DES ÉPREUVES

Départ des courses enfants à 19h00.

Départ du 5 kms à 19h30

Départ du 10 kms à 20h30.

## INSCRIPTION

Les courses adultes seront limitées à 4 500 personnes pour l'ensemble des épreuves.

Selon la répartition suivante :

- 1800 personnes pour le 10 kms (4 sas de départ : -40min, -50min, -1h, +1h )
- 2700 personnes pour le 5 kms (4 sas de départ : -20min, -30min, -35min, +35min)

Les courses enfants sont limitées à 600 coureurs

### ***Par internet :***

Sur le site de <https://www.protiming.fr> (règlement de l'inscription en ligne sur ce même site)

**Sur place :** Possibilité de s'inscrire au village départ s'il reste des dossards (Salle du Skating 4 rue Baudin 47000 AGEN, le jour de la manifestation de 14 h à 19h30.

## AUTORISATION PARENTALE

Pour les mineurs, une autorisation parentale est requise pour participer à la course.

## TARIFS

|                                                                                        | 5 km   | 10km    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------|
| Inscription sur site internet jusqu'au vendredi 04 décembre inclus                     | 10,0 € | 15,00 € |
| Le samedi 5 décembre de 14h00 à 19h00 (village départ)                                 | 10,0 € | 15,00 € |
| Courses enfants (inscription sur place uniquement), recette reversée à une association | 2,00 € |         |

Pour information, des frais de transaction par internet sont à ajouter.

## CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS

### 3.1 - Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

### 3.2 - Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.

Concernant l'application du présent article, des dispositions transitoires sont prévues par voie de circulaire concernant les manifestations organisées avant le 31 août 2024 ou dont l'inscription est déjà ouverte lors de la publication de la présente réglementation. Ces dispositions transitoires prendront automatiquement fin à échéance des manifestations qu'elles concernent.

#### DOSSARDS

Les dossards de la course Enfants seront à retirer le jour de la course, de 14h à 18h45, au village course Salle du Skating 4 rue Baudin 47000 AGEN.

Les dossards seront à retirer :

- du mardi 1er au vendredi 4 décembre jusqu'à 19h au magasin Rrunning Agen (42 Av. de Verdun 47520 Le Passage)
  - le samedi 5 décembre de 14h à 19h à la salle du Skating (4 rue Baudin 47000 AGEN )
- Le retrait des dossards est individuel avec une pièce d'identité.

Le dossard devra être porté visible et en entier, fixé sur la poitrine par 4 épingles.

#### PARCOURS

Le départ a lieu boulevard de la République (près de la place Jasmin).

L'arrivée a lieu Place Jasmin.

#### SECURITE

Tous les carrefours sont balisés et protégés. Un véhicule balai est prévu.

Les véhicules et engins motorisés sont rigoureusement interdits sur le circuit.

Obligation de courir ou marcher sur la droite de la chaussée. Les participants sont tenus de se conformer au code de la route et de n'emprunter que le parcours officiel : suivre les instructions de la police et des signaleurs. Les participants doivent porter des vêtements munis de bandes réfléchissantes.

#### RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement est prévu à mi-parcours pour le 10 kms

Un ravitaillement à l'arrivée est offert pour tous les participants (Aliments et boissons).

#### DOTATION

Chaque concurrent recevra un lot lors de son inscription, à récupérer lors de la remise du dossard.

#### RECOMPENSES

Pour le 5 kms et le 10 kms, seront récompensés : les 3 premiers au scratch homme et femme.

Pour les courses enfants, tous les enfants seront récompensés.

## REMISE DES PRIX

A partir de 21h au niveau de l'arrivée (place Jasmin).

## ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile. Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement

## ANNULATION DE LA MANIFESTATION

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents et participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## UTILISATION D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter photos et vidéos prises pendant la manifestation dans un but de promotion de celle-ci. Par le fait même de leur inscription, les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

## CONTACT

Tout Agen court à Noel : toutagencourtanoel@gmail.com

## CONCLUSION

Les participants aux épreuves hors stade, s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du code du sport. Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes décisions et dispositions ou de faire toutes modifications pour s'assurer du bon déroulement de l'épreuve.

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.